

coups de sifflets. L'attitude de la foule était tellement menaçante que M. Crabbe dut faire entourer la voiture par ses agents, qui eurent toutes les peines du monde à protéger le prisonnier.

Le nom

de la mort n'est pas encore connu. Masquelier affirme qu'il l'ignore et en cela il paraît sincère. C'est donc l'accoucheuse seule qui, pour le moment, peut éclairer la justice sur ce point obscur. Masquelier sait seulement qu'elle s'appelait Auguste ou Ansa. Qui sait si quelque drame de famille poignante ne se cache pas sous cette arrivée chez l'accoucheuse, qui débordait pendant huit jours sa pensionnaire à tous les regards, jusqu'au moment où elle songe à faire disparaître son cadavre.

Aux Petits-Carmes

La femme Rodelet, qui ignore, naturellement, les aveux de Masquelier, persiste à protester de son innocence. Jamais, déclare-t-elle, la femme dont le cadavre a été déposé n'a mis les pieds chez elle.

— Mon adresse, dit la Rodelet, a été trouvée dans un amas quelconque de vieux papiers. Elle a pu être décollée près du tronc par quelqu'un qui m'en veut. Je suis la victime d'une basse vengeance.

La sage-femme paraît d'ailleurs très-rassurée sur son sort et ne cache pas la certitude qu'elle a d'être mise en liberté sous peu.

Un dernier détail nous vient d'ailleurs, à Saint-Gilles, que pendant que les tronçons humains, découverts rue Fonsny, étaient exposés dans l'une des caves du commissariat de police, la femme Rodelet est allée les voir.

La confrontation

de Masquelier et de Josephine Rodelet, au lieu lundi à 11 heures à la prison des Petits-Carmes.

En entrant, l'accoucheuse lança un coup d'œil chargé de menaces vers Masquelier. Celui-ci, singulier et caractéristique, des yeux de Masquelier fut en présence de la femme Rodelet son calme disparut, et il sembla en proie à une impression de crainte.

Autant il avait été résolu et affirmatif en présence du juge, autant il fut hésitant lorsqu'il fut soumis de répéter sa double déclaration.

Le greffier lut alors, à haute voix, le procès-verbal des aveux faits par Masquelier. La sage-femme blêmit, suffoquée par un accès de terreur colérique. Elle fit un mouvement brusque comme pour s'élançer vers Masquelier et le gendarme qui gardait la prévenue et toutes les peines du monde à la contenir.

Après ce greffier avait-il terminé sa lecture que Josephine Rodelet s'adressa à Masquelier : — Injust ! Vous qui me devez tout ! pouvez-vous être ingrat au point de mentir pour me perdre !

En entendant cette voix, Masquelier tremblait de tous ses membres, mais il ne rétracta rien et confirma tout ce qu'il avait dit.

A ce moment, la Rodelet entra dans une violente colère et se mit à jurer d'une façon telle que M. Charles fit sortir de son cabinet ne pouvant supporter davantage ses hurlements.

Lorsque quelques instants après, Masquelier ayant été reconduit à l'intérieur de la prison, Josephine Rodelet fut de nouveau conduite près du juge, elle était plus calme et affirmait à M. Charles que Masquelier avait fait de fausses déclarations pour rompre avec elle. Sachant bien qu'il ne pouvait pas être fortement puni pour avoir avoué le dépeçage du cadavre, elle perdit à jamais pour rompre avec elle. Mais avant peu, ajoute-t-elle, mon innocence sera reconnue et je serai libérée et après un second accès de colère furieuse et le mépris de service de la prison, M. Struelens, fut requis pour lui donner des soins.

M. Charles s'est retiré à 2 h. 15. Quelques instants après, la femme Rodelet a été calmée de nouveau, fut reintégrée dans sa cellule, où elle avait bien craie plus de voir retourner car elle avait pris avec elle, réunis dans un petit panier d'osier vierge ou, tout ce qu'elle avait dans sa cellule, comptant, disait-elle, que son innocence étant reconnue, elle était appelée pour être mise en liberté.

NOUVELLES MILITAIRES

Volontariat d'un an. — Les jeunes gens qui ont l'intention de contracter en 1886 l'engagement conditionnel d'un an sont tenus, sous peine de déchéance, de déposer, du jour le jour au 14 août, à la préfecture du département, un engagement écrit, leur dossier accompagné des pièces réglementaires.

Cette obligation est la même pour les jeunes gens qui, refusés pour inaptitude physique dans l'année qui a précédé leur tirage au sort, ont été cette année reconnus progressés au service par les Conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

La visite d'aptitude physique des jeunes gens a lieu tous les jours, à huit heures du matin, les dimanches et jours fériés exceptés, au bureau du recrutement, rue de Thionville, 38, à Lille. Les jeunes gens doivent être porteurs de leur demande, de leur acte de naissance, et du consentement de leurs père, mère ou tuteur, lorsqu'ils ont moins de 20 ans.

La commission d'examen d'équitation fonctionnera à Lille, au quartier de cavalerie, le samedi de chaque semaine, à une heure, jusqu'au 14 août, inclusivement.

La composition écrite des candidats aura lieu à Lille, le 17 août, à neuf heures précises du matin. Les candidats ayant accompli les formalités exigées devront se rendre très exactement à l'examen, alors même qu'ils n'auraient pas reçu de lettre de convocation.

Les examens oraux commenceront le 10 septembre.

Congés pour la moisson. — Un grand nombre de demandes à fin de congé, pendant la moisson, de militaires en service, continuent à être adressées directement par les intéressés ou par les municipalités à l'autorité militaire.

Ce mode de transmission est tout à fait irrégulier et ceux qui l'emploient s'exposent à voir leurs demandes rester sans suite.

Toutes les demandes de congé doivent être adressées à l'autorité préfectorale qui les transmet après enquête aux commandants de corps.

L'avis favorable de l'administration est indispensable pour que le congé leur soit accordé.

LIVADIA

PAR JACQUES BRET

Louis fit traverser aux deux femmes le petit jardin propre, soigné, régulier, et poussant la porte, les introduisit dans la salle dont les volets à demi-clos ne laissaient pénétrer qu'un jour timide.

— Asséyez-vous, mère, dit-il en avançant un fauteuil de paille, je suis chargé de vous faire les honneurs.

Il chercha vainement un autre fauteuil pour Livadia ; n'en trouvant pas, il saisit gaiement une chaise et la lui offrit en disant :

— Il n'y a pas de fauteuil en contenteur Livadia ; notre ami n'est pas riche.

Au même instant entra le vieux prêtre ; il salua la marquise d'Ardenne, et, tenant les deux mains de Louis, tandis que celui-ci lui présentait la jeune femme, il dit docilement en frappant familièrement sur l'épaule du marquis :

— Excusez mon émotion, Madame la marquise, mais c'est un peu mon enfant, et, en le voyant heureux, je me sens pénétré de reconnaissance envers Dieu qui lui a ménagé une si douce union.

Livadia murmura quelques mots qui n'étaient pas même une réponse et s'assit grave, droite, jetant des regards distraits sur les murs blanchis à la

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Une belle et émouvante cérémonie a eu lieu mardi matin, à l'église Notre-Dame. M. l'abbé Paul Dutilleul, prêtre nouveau, en ordoine, célébra la messe solennelle de premières.

Le jeune abbé appartient à une honorable famille de Roubaix et à celle des Lorthiois, de Tourcoing, si connue pour son attachement à la foi catholique. Ancien élève de l'Institution Notre-Dame des Victoires, il y a ensuite professé à sa sortie du séminaire. C'est le petit-fils de M. Dutilleul-Lorthiois, ancien directeur du Mont-de-Piété.

L'église Notre-Dame avait été décorée pour la circonstance avec un soin tout particulier. Un magnifique baldaquin en velours rouge s'élevait dans le chœur, où avaient pris place de nombreux ecclésiastiques, membres du clergé de la ville, professeurs au collège, amis de M. Dutilleul, ainsi que les personnes de la famille.

Le nouveau prêtre était assisté de M. le doyen de Notre-Dame et de MM. les abbés Masure, vicaire de Sainte-Catherine de Lille et Dégousser, vicaire de Saint-Maurice extra-muros.

L'office commença à dix heures et demie ne s'est terminé que vers midi et demi. La société chorale de Notre-Dame, dont M. Dutilleul-Lorthiois est le directeur, a chanté avec beaucoup de sentiment la messe de Niermeyer, sous la savante direction de M. Peers. M. Koszul tenait l'organe.

Considérable était la foule de ceux qui, parents, amis ou loubissons désireux de donner une marque de sympathie à une famille si justement estimée ont voulu à l'honneur et assisté à cette première messe.

A l'évangile, M. l'abbé Chabé, principal du Collège, a prononcé le sermon d'usage. Ses paroles, empreintes d'une éloquence chaude et émue, ont profondément impressionné l'auditoire, et nous regrettons de ne pouvoir en offrir à nos lecteurs qu'un court aperçu.

M. l'abbé Chabé a traité, avec une hauteur de vue remarquable, de la *Journée du prêtre*. Beaucoup de patriotes, beaucoup de Français, a-t-il dit dans son exorde, se réjouissent de voir le prêtre, en travaillant au développement de la foi, faire le grandeur de la patrie que peut seule vivifier la religion.

Le prêtre nous montre la journée du prêtre dans tous ses détails humbles et touchants : l'heure du seigneur quittant sa couche à l'aube, saluant le créateur au réveil harmonieux de la nature, vaquant aux devoirs de son saint ministère, inculquant aux enfants, par l'explication du catéchisme, les notions du bien et du vrai, lui enseignant ces principes qui font des hommes forts et justes, visitant les malades, se penchant dans leurs souffrances, déplorant inégalement les injustices et aux calamités des impies, pardonnant à ses frères égarés tout le mal qu'ils s'efforcent de lui faire.

Après ce tableau saisissant de la vie laborieuse et si méritoire du prêtre, M. Chabé a fait entendre la récompense suprême qui couronne tant de sacrifices, d'abnégation de soi-même, de vertus.

La péroraison n'a pas été moins remarquable. L'éminent principal y a dépeint la joie que ces premiers doivent causer au vénérable aïeul du nouveau prêtre, à une famille entourée de l'estime générale, à un digne pasteur de la paroisse Notre-Dame. C'est un grand honneur, a-t-il ajouté, qui se réajuste sur l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.

M. Dutilleul est, en effet, le *vingt-troisième* qui se soit ainsi comme élève sur les bancs de ce établissement.

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le vendredi 9 juillet, à 7 heures et demie du soir. Voici l'ordre du jour qui est excessivement chargé :

1. Logements insalubres ; désignation de deux nouveaux membres pour faire partie de la commission ; 2. Institut et rue Pasteur ; communication d'une lettre de M. Pasteur ; 3. Alliés ; frais de séjour à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, pendant l'année 1885 ; demande d'un crédit de 773 fr. 94 ; 4. Frais de séjour dans les asiles de Ste-Anne et de Ville-Evrard, pendant l'année 1885 ; demande d'un crédit de 21 fr. 21 ; 5. Frais de séjour à l'Asile d'Armentières, pendant l'année 1885 ; demande d'un crédit de 110 fr. 72 c. ; 6. Enfants assistés ; dépenses arriérées des exercices 1884 et 1885 ; demande d'un crédit de 1.392 fr. 84 c. ; 7. Instruction primaire ; somme restant à verser sur le contingent définitif assigné à la ville de Roubaix, pour l'année 1885 ; demande d'un crédit de 1.110 fr. 32 c. ;

8. Epuration des Eaux de l'Espérance ; gratification à M. Weber et dépenses supplémentaires pour frais d'impression des pièces de l'ancien projet ; 9. Logement et nourriture de deux gendarmes appelés à Roubaix en 1884 pour la surveillance de la frontière ; demande d'un crédit spécial de 1.276 fr. 10. *Grand Théâtre de Roubaix*, demande de subvention ; 10. *Théâtre de Roubaix*, demande de subvention ; 11. Secours et subsides ; 12. Société chorale ; 13. *Cécilia Roubaixienne* ; demande d'augmentation de subvention ; 13. Fabrication de l'Église de St-Séverin ; compte administratif de 1885 ; budget primitif de 1887 ; avis du Conseil municipal ; 14. Ste-Elisabeth ; id. id. ; 15. Leblanc et C^o pour la canalisation à gaz sous de MM. Desbordes ; 16. Routes départementales de Roubaix ; 17. Halles et marchés ; 18. Crise ; changement de local ; 19. Bourse ; proposition de location par la Chambre de commerce ; 20. Service municipal des Eaux ; 20. *Revoir du Fontenoy* ; exhaussement de la cuve ; 20. Exposition universelle d'Anvers ; délégués ouvriers ; compte-rendu de l'examen des rapports ; proposition de récompenses ; 21. Conseil de prud'hommes ; projet de réorganisation ; avis du Conseil municipal ; 22. Bâtiments municipaux ; église et presbytère de St-Martin ; réparations diverses ; 23. Id. id. ; école maternelle de la rue Watt ; règlement de mitoyenneté ; 24. Id. id. école de filles de la rue du Coq-Français,

reconstruction d'un pontage ; 25. Voirie municipale ; rue des Parviers ; communication au Conseil municipal ; 26. Id. ; ouverture d'une rue ; demande de M. A. Motte ; 27. Numérotage des rues ; demande de M. A. Motte ; 28. Id. ; installation d'une rue ; demande de M. A. Motte ; 29. Id. ; rue de la Balance ; offre de M. Mathon ; 30. Id. ; rue de la Balance ; offre de M. Mathon ; 31. Id. ; rue de la Prospérité ; de Wagram, de Marengo et de Rossini ; réception définitive des travaux ; 32. Id. ; rue Lacroix ; transport à l'exercice 1886 du crédit de 27.000 fr., voté en 1885 et non employé ; 33. Id. ; rue de Ma Campagne ; id. crédit de 10.000 fr. ; 34. Id. ; boulevard de Metz ; id. crédit de 8.500 fr. ; 35. Id. ; rue Parmentier ; classement et mise en état de viabilité ; avis du conseil sur les résultats de l'enquête.

Rapports des commissions. — 1. Bâtiments municipaux ; Église Notre-Dame ; demande d'un crédit pour grosses réparations. (M. A. Dupire) ; 2. Id. ; École communale de la rue du Bois ; amélioration divers. (M. N. Comere) ; 3. Id. ; École communale de filles de la rue Pellier ; compte de mitoyenneté. (M. Pennel) ; 4. Id. ; poste de police de la rue des Arts ; compte de mitoyenneté. (M. le D^r Derville) ; 5. Id. ; Gymnase municipal ; installation de barres en fer. (M. Buisson) ; 6. Voirie municipale ; rue Beauveault ; classement et mise en état de viabilité. (M. P. Desbordes) ; 7. Id. ; rue des Valenciennes ; demande de subvention ; avis du Conseil municipal sur les résultats de l'enquête. (M. le D^r Derville) ; 8. Id. ; rue de la Chaussée ; demande de classement. (M. P. Desbordes) ; 9. Id. ; fourniture d'eau pour les besoins communaux pendant l'exercice 1885 ; demande d'un crédit supplémentaire. (M. Martel-Delpierre) ; 10. Id. ; cession de terrain à la voirie publique ; héritiers Grimont-Bossut. (M. Pennel).

11. Id. ; établissements de nouveaux urinoirs en ville ; proposition de M. Poulain. (M. le D^r Derville) ; 12. Id. ; boulevard Gambetta ; construction d'un tronçon d'aqueduc. (M. Pollet-Desquènes) ; 13. Id. ; rue de la Gare ; rétrocession des parcelles inutiles ; avis du Conseil sur les résultats de l'enquête. (M. le D^r Derville) ; 14. Id. ; emplacements d'indemnités ; traité avec les sieurs Coulon. (M. Roche) ; 15. Id. ; rue Darbo ; pétition des habitants du quartier demandant la mise en état de viabilité. (M. Leclercq) ; 16. Id. ; exploitation de la rue de la Gare ; avis du Conseil municipal. (M. le D^r Derville) ; 17. Id. ; pose de bornes-fontaines dans les rues des Angles, Jacquart et de l'Alma. (M. Félix Ernoul) ; 18. Service vicinal ; prélevement en 1885, sur les revenus ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux. (M. Roche) ; 19. Chemin d'intérêt commun n° 154 ; répartition des dépenses d'entretien. (M. Pollet-Desquènes) ; 20. Id. ; n° 154 ; répartition des dépenses d'entretien. (M. Pollet-Desquènes) ; 21. Service municipal des Eaux ; installation du niveau transmetteur à distance (système Parenthou) entre Roubaix et Busbecques ; marché de gré à gré avec la maison Parenthou et C^o ; demande d'un crédit de 3.600 francs. (M. Félix Ernoul) ;

22. Id. ; proposition de gratification au régisseur. (M. Félix Ernoul) ; 23. Société hippique ; demande de subvention. (M. Descamp) ; 24. Fédération des sociétés de pêche ; demande de subside. (M. Fauvart) ; 25. Ateliers d'ouvrages manuels ; traité avec M. Faucher. (M. Faucher) ; 26. Legs de Mlle Houzeau à divers établissements ; avis du Conseil municipal. (M. le D^r Carrette) ; 27. Legs de M. Elou Gonthier à la fabrique de l'église de Ste-Elisabeth ; avis du Conseil municipal. (M. P. Dazin) ; 28. Comptes de la fabrique de la paroisse de St-Martin pour l'exercice 1885 ; budget p. p. 1887 ; avis du Conseil municipal. (M. P. Dazin) ; 29. Id. ; de la paroisse de Notre-Dame pour l'exercice 1885 ; budget de l'année 1887 ; avis du Conseil municipal. (M. N. Comere) ; 30. Bureau de bienfaisance ; comptes et budgets. (M. le D^r Derville) ; 31. Id. ; compte administratif et compte de gestion exercice 1885 ; (M. N. Comere) ; 32. Id. ; demande de subvention ; demande d'un crédit supplémentaire. (M. Roche) ; 33. Caisse des Retraites ; demande formée par M. Étienne Broyer, ancien commissaire-central. (M. Roche) ;

34. Id. ; demande formée par M. Benjamin Crouzet, receveur d'octroi. (M. Roche) ; 35. Id. ; demande formée par Madame Rachez, veuve d'un receveur d'octroi. (M. Comere) ; 36. Id. ; demande formée par M. Pierre Druy, commis principal de l'Etat-Général. (M. Comere) ; 37. Octroi ; personnel ; demande de création de nouveaux emplois de préposés ; 38. Sapeurs-Pompiers ; projet de renouveau du service des avertisseurs d'incendie à la ville de Roubaix ; avis du Conseil municipal. (M. Roche) ; 39. Id. ; demande d'un crédit supplémentaire de 4.707 fr. 46 c. (M. Roche).

Le monument de M. Mills. — Nous avons dit que la souscription, en faveur de ce monument, avait été ouverte à Lille, le 15 mai, et que le comité d'initiative, sous la présidence de M. le D^r Derville, avait nommé le sculpteur Charly qui fera le médaillon de M. Mills.

M. Crauk, prix de Rome (1851), officier de la Légion d'honneur, est l'auteur d'œuvres des plus remarquables qui ont donné la célébrité à son nom.

M. Crauk a été le camarade de M. Mills à l'école de Valenciennes ; son est son vœu, et il a accepté, avec le plus gracieux empressement, à la requête que M. Weerts lui a présentée, au nom des anciens élèves du regrettable directeur de nos Ecoles académiques.

La société artistique de Roubaix-Tourcoing réunissant, hier soir, ses sociétaires en assemblée générale conformément à ses statuts pour le renouvellement d'un tiers de la commission et pour soumettre la situation à l'approbation de l'assemblée.

La séance a été ouverte à 9 heures. M. Devillars président la réunion assisté de MM. E. Lecomte, Wattel et Provost-Bénat.

Le président après avoir constaté que le nombre des membres présents et les procurations remises permettent à l'assemblée de voter valablement, lit un intéressant rapport 2^o d'après lequel la situation de la société a été gérée depuis deux ans. Les dépenses dans les moindres détails tout ce qui a été fait par la commission pour installer la société, recruter des membres et assurer pour six années son budget.

Il rappelle les résultats réellement magnifiques des deux expositions de peinture ainsi que les succès de l'exposition rétrospective.

Tel est, dit-il, le prestige de notre chère cité, que lorsque Roubaix annonce une œuvre nouvelle, elle se voit couronnée de succès.

Il lit une description joyeuse des quelques jours qui venaient de s'écouler depuis son mariage, l'assura que son absence seule avait mis un point noir dans sa radieuse félicité, et sortant l'embrassant comme sonnait le premier coup de cloche du dîner.

Il trouva Livadia dans sa chambre à lui, qui donnait sur l'autre façade du château, derrière lequel s'allongent un bois taillis sans de loin en loin de grands chênes et de vieux châtaigniers. Elle n'avait quitté ni son chapeau ni ses gants, et

semblait plongée dans une sombre rêverie. Il s'approcha d'elle et lui dit tendrement :

— Qu'avez-vous, Livadia ? Je vous trouve triste et j'ai été douloureusement surpris en vous voyant si froide avec notre vieux et vénérable pasteur...

Elle le regarda d'un air hautain et répondit avec un sourire dédaigneux :

— J'étais habituée à recevoir les hommages du pope et non à me courber devant lui.

— Il n'y a rien de commun entre nos curés et vos prêtres rudes, dit Louis blessé ; j'ai toujours entendu du plus profond respect celui qui a soutenu ma mère dans ses chagrins, qui a veillé sur moi et dont les conseils m'ont guidés jusqu'à ce jour. Cette vénération est gravée au plus profond de moi-même, et tout ce qui y porterait atteinte m'affligerait profondément.

Livadia fit un geste qui semblait dire : « C'est possible. Je n'y puis rien. Mais Louis ne veut pas comprendre, et s'approchant d'elle, il ajouta d'un ton plus doux :

— Je sais, mon amie, que cette pensée n'est pas la vôtre et que vous n'avez agit par ignorance des nos meurs et de notre religion ; mais je vous préviendrai toujours avec tant de franchise et de tendresse que vous vous laisserez instruire et guider, et qu'il ne vous arrivera plus de m'attrister, n'est-ce pas ?

Livadia bondit sous ces affectueux reproches, elle se trouva humiliée, et cherchant une cause à son irritation, elle s'écria brusquement :

— Je savais bien que...

Puis elle s'arrêta effrayée de ce qu'elle allait dire, et termina, heureusement, sa pensée en elle-même.

Elle n'avait rien épargné pour cela : les décors, brochés avec goût, offraient un coup d'œil charmant. Quant à l'exécution musicale par les mêmes chanteurs que précédemment, elle était irréprochable, tout à fait irréprochable !

La section chorale du Cercle, dirigée avec tant de dévouement par M. Derroumaux, a un ensemble parfait. C'est avec un sentiment exquis que ces jeunes filles et ces jeunes gens ont rendu un chœur de Grétry et le chœur des *Filices du chevalier Jean*, morceau d'une saveur si originale et d'une fraîcheur si pleine de grâce. Le chœur des *Bohémiens* a recueilli une moisson abondante de bravos.

Tous nos compliments à l'orchestre qui a superbement accompagné. Cela, du reste, n'a étonné personne, car M. Fernand Landouzy occupait le pupitre du commandement, et MM. Meyer et Sentin, dont on connaît la grande réputation de pianistes, jouaient le rôle d'accompagnateurs.

Voilà pour la partie musicale. M. Desrousseaux, le chansonnier lillois, donna la note littéraire et amusante par ses paillardes et ses chansonnettes toujours remplies d'un vif agrément.

Il y avait, malheureusement, un point noir à cette fête. Le président d'honneur, le grand poète roubaixien, éprouvé par un deuil récent, n'a pu assister. Mais un juste tribut de sympathie a été payé à Gustave Nadaud par l'auditoire qui a salué M. Desrousseaux en l'honneur de son célèbre confrère et ami. Un incident touchant s'est produit à ce moment.

M. Verlas, président du Cercle, montait sur la scène, a remis, aux applaudissements du public, une médaille et un diplôme d'honneur à M. Desrousseaux en reconnaissance de la chanson que celui-ci a composée sur le Cercle du Dauphin, où

L'agitait n'a point d'in, et qu'il a dédiée à M. Henri Verlas. Ajoutons que le vieux cercle n'avait jusqu'alors qu'un seul membre d'honneur, M. Henri Carotte, président du Cercle *Wohler*, jusqu'à nos jours, l'auteur de l'*Habit d'ain* vint grand-père a remis, au chœur, un diplôme d'honneur à M. Verlas, et chanta une charmante pièce de vers, dont le refrain se termine par ces mots : *Vive Nadaud ! vive Nadaud !*

Durant le concert, une quête fructueuse pour les pauvres a été faite par cinq demoiselles et cinq jeunes gens du cercle.

Le soir, la salle, brillamment illuminée, était remplie d'une foule nombreuse d'habitants, noirs, qu'emmaillait de jolies toilettes blanches et claires. On a dansé avec entrain jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La société du Dauphin L'agitait n'a point de fin. Le banquet de lundi, sous la présidence de M. Henri Verlas, réunissant cent cinquante convives.

MM. Desrousseaux, Wateaux, Ghéstem, ont débité de désopilantes paillardes ; M. Maso, poète lillois, a récité la jolie légende alsacienne, la *Sœur d'Argent*. Des vivats chaleureux ont été chantés en l'honneur de MM. Verlas, Desrousseaux, Edouard Haymez, le dévoué secrétaire des Dauphinois ; le *Frisé*, le légendaire *Frisé*, n'a pas été oublié.

Nous souhaitons à tous les cercles de pouvoir fêter leur 84^e anniversaire comme l'a célébré le vieux Dauphin du vieux Roubaix.

Le mouvement coopératif. — La bucherie-charcuterie coopérative de Roubaix vient de publier le compte-rendu des opérations du mois de juin 1886. En voici les chiffres :

Viandes. — Il a été acheté 4,804 kilogrammes de viande de bœuf, veau, mouton et porc qui ont été livrés aux 730 sociétaires consommateurs inscrits au 30 juin 1886. — Ils ont coûté en principal et frais 7,593 fr. 20 centimes, soit 1 fr. 58 du kilogramme, ou 0,79 centimes la livre en moyenne.

Le prix précédent le prix d'achat avait été de 1,65 le kilogramme, ou 82 centimes 1/2 la livre.

Viandes. — Les ventes se sont élevées savoir : pour la première semaine, à 1,072 fr. 70 ; pour la 2^e, à 2,050 fr. 10 ; pour la 3^e, à 1,954 fr. 30 ; pour la 4^e, à 1,686 fr. 40 ; la vente des suifs et abats, a produit 197 fr. 51. — Total des ventes, 7,941 fr. 21.

L'existence des viandes en magasin non réalisées au 30 juin, s'élève à la somme de 600 fr.

Le montant général des recettes est donc de 8,541 fr. 21.

Bénéfices. — Les recettes s'élevaient à 8,541 fr. 21 ; les dépenses à 7,593 fr. 20 ; différence en bénéfices 948 fr. 01 dont moitié soit 474 fr. reviennent aux sociétaires consommateurs. Cette somme correspond à une réduction de 60 p. sur les achats du mois de Juin 1886. Cette remise est des à présent à la disposition des Sociétaires. 14. Grande-Rue, soit en argent, soit port en livret à leur crédit pour être touchés en fin d'année avec les autres.

Sociétaires. — Les sociétaires consommateurs inscrits au 30 juin 1886 sont au nombre de 730 ; ils étaient le mois précédent de 383 ; augmentation, 147 en plus.

Matrice des patentes supplémentaires relative au 2^e trimestre de 1886 pour le canton Est, est déposée à la Mairie, depuis le 1^{er} jour, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Concours international d'écriture du dimanche 4 juillet. — En raison de la supériorité de certains tireurs, le jury a décidé qu'il serait offert quatre médailles aux maîtres au lieu de deux que le programme annonçait. Voici les résultats définitifs :

Pointe. — Maitres. — 1^{er} prix, M. Filloil, maître d'armes au 2^e régiment de dragons, à Compiègne. — 2^e, Vanacker, Arthur, de Roubaix. — 3^e, Lapauw, Joseph, de Roubaix. — 4^e, Brun, maître d'armes au 8^e cuirassiers, à Maudoubert.

Pointe. — Amateurs. — 1^{er} prix, M. Piron, Charles de Roubaix. — 2^e prix, M. Depauw Remi, société la Patrie, de Bruxelles.

Contre-pointe. — Maitres. — 1^{er} prix, M. Desnuder Auguste, Roubaix. — 2^e prix, M. Leroux Victor, société la Patrie, Bruxelles.

Contre-pointe. — Amateurs. — 1^{er} prix, Fivéet Henri, Roubaix. — 2^e prix, Piron Charles, Roubaix.

Les sociétés qui naissent. — Un arrêté préfectoral en date du 2 juillet autorise la formation d'une société de joueurs de piano, dite de *Saint-Just*, ayant son siège rue Marceau, 19 et 21.

TOURCOING

Acquisitions municipales. — Avis est donné d'une enquête de commodo et incommodo ouverte à propos de l'acquisition par la ville : 1^o D'une parcelle de terrain destinée à la construction d'un bureau d'octroi près de la gare des Franco ; 2^o D'une maison sise rue de Tourrai n° 46.

L'enquête se fera le mardi 13 juillet. Le commissaire enquêteur est M. Pluquet, maire de Groix.

LILLE

Mgr l'archevêque de Cambrai, accompagné de son vicaire-général M. le chanoine Destombes, est venu hier à 3 heures bénir de nouveaux bâtiments et ateliers de l'orphelinat St-Gabriel. M. l'abbé Bologne, directeur de l'œuvre, et M. Houzé de l'Aulnoy, président de la société civile, ont reçu Monseigneur.

CONCERTS ET SPECTACLES

Hier soir a eu lieu dans la salle de fêtes, à l'Hôtel-de-ville, le concert des jeunes aveugles de l'Institution Saint-Gabriel. La salle était aux deux tiers pleine et nous savons que j'en avais assez écouté de fautes pris en location n'ont pas été occupés.

La saison n'est guère favorable à un entassement de monde dans une salle, sous la chaleur des lustres combinée avec l'élévation de la température. Cependant, nous le répétons, il y avait une belle chambre. Le concert a présenté, à tous les points de vue, un grand intérêt. Nous en rendrons compte demain.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une réponse à M. Emile Moreau
Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Roubaix,

Je lis, dans votre journal de ce matin, la phrase suivante, prononcée hier par M. Moreau à la réunion de la Brasserie centrale : « Vous invoquez le témoignage de M. Ryo. Mieux que moi, savez-vous que j'en avais accepté mon mandat inaccepté ? »